

Accusé certifié exécutoire

EXTRAITEDU BEGISTRE/10/2016

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 3:

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU B.P. 2016 (BUDGET PRINCIPAL)

Séance ordinaire du 11 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Octobre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 30

Absent: 0

Excusés: 5

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Bernadette HIRSCH-WEIL, Sébastien LABAT, Maël FETOUH, Jessica CASTEX, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Bénédicte SALIN (à M. QUANCARD), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Géraldine AUDEBERT (à M. CHRETIEN), Grégoire REYDIT (à MME COSSECQ), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent:

Secrétaire : Agnès FOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

DOSSIER N° 3: DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU B.P. 2016 (BUDGET PRINCIPAL)

RAPPORTEUR: Joan TARIS

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant les dépenses et recettes budgétaires qu'il faut inscrire au BP 2016 afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services publics, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 011	Charges générales	10 000,00	
TOTAL CHAPITRE 67	Charges Exceptionnelles	59 043,00	
TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges		29 043,00
TOTAL CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations		40 000,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	69 043,00	69 043,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles			
TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 000,00	
TOTAL CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	-23 000,00	
Opérations d'ordre à l'int	érieur de la section d'investissement		
TOTAL CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00	1 500 000,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500 000,00	1 500 000,00

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016, **VU** la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2016 approuvant la décision modificative N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. MARCERON, M. ALVAREZ)

Article unique:

Approuve cette décision modificative n° 2 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées.

conditions ci-dessus presented

Fait et délibéré le 11 Octobre 2016

LE MAIRE

Patrick BOBET

ч